



MEDIAN TECHNOLOGIES SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025)





Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société

MEDIAN TECHNOLOGIES

Les 2 Arcs - Bâtiment B

1800 Route des Crêtes

06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10,
place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Stock-options attribuées à un administrateur de la société :

- **Administrateur concerné :** Monsieur Oran Muduroglu (Président du Conseil d'administration)
- **Nature et objet :** Monsieur Oran Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Technologies, Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stocks options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange apport-d'actions de la Société Median Technologies, Inc au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Oran Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100% de sa filiale.
- **Modalités :** Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possèdera dans la société Median Technologies Inc, après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la société Median Technologies, Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Oran Muduroglu un total de 25 108 actions de catégorie A de la société Median Technologies SA.

A ce jour, Monsieur Oran Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options

Fait à Marseille, le 23 avril 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron
Associé